

Avis des domaines
lettre de prorogation
ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20251112-251112010-DE

S²LOW
7300-I-SD



LE MAIRE
Le Maire,

Hervé PRONONCE

FP

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

**Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme**

Pôle d'évaluation domaniale

2, rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mél. : ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jean MIGNON

téléphone : 06 12 84 88 27

courriel : jean.mignon@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 26525897

Réf. OSE : 2025-63069-68063

Le 30 septembre 2025

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Maire
Commune du Cendre

7 Rue de la Mairie
63670 LE CENDRE

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Prorogation du délai de validité d'un avis domanial

Affaire suivie par M. Ludovic PERRIN

Le 19/09/2025, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale sur les conditions d'acquisition amiable de la parcelle AM 357, sis LE CENDRE, 6 rue des Vergers.

Déjà interrogé sur cette cession, le Pôle d'Évaluation Domaniale a estimé cette transaction au prix de 181 000 € le 19/03/2024 (dossier n° 2024-63069-18000 / DS n°16685866).

La transaction n'ayant pu être réalisée dans l'année suivant celle au cours de laquelle l'avis a été transmis – correspondant à la durée de validité de ce dernier – vous en avez sollicité la prorogation.

Aussi, et sous réserve que l'état du bien, sa nature, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme soient inchangés, l'avis rendu le 19/03/2024, d'une durée de validité initiale d'un an, est prorogé jusqu'au le 19/03/2026.

Pour le Directeur départemental et par délégation,

Jean MIGNON

Inspecteur des Finances publiques